
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 30
SÉANCE DU 21 MARS 2024

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 21 MARS 2024

Le jeudi 21 mars 2024 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 8 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mrs COIGNARD, PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, PARIS, Mrs MORIN, BEUCHER, POIRIER, Mme PINÇON, Mr LEROUX, Mmes LECOURT, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame LECHAT pouvoir à Monsieur POISSON
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame DUVAL pouvoir à Madame CORMIER

Absents excusés : Monsieur BENOIST et Madame RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 6 Février 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à retirer une délibération : « Site de Galbé : convention d'objectifs et de moyens avec Mayenne Nature Environnement » et à ajouter une délibération supplémentaire : « Fonds de concours Laval Agglomération », adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 07/02/2024 ET LE 21/03/2024**

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :

Concession n° 906 – 50 ans – 452.82 €
Concession n° 907 – 30 ans – 244.75 €
Concession n° 908 – 30 ans – 244.75 €
Renouvellement concession – 15 ans – 375.28 €
Mémoire dispersion de cendre – 15 ans – 165.37 €
Plaque de mémoire – 38.58 €
Concession n° 911 – 50 ans – 473.19 €
Plaque de mémoire – 38.58 €
Mémoire dispersion de cendre – 15 ans – 165.37 €
Renouvellement concession – 15 ans – 375.28 €

Monsieur PERRIER : qu'est-ce que la mémoire ?

Monsieur POISSON : après une crémation, les gens ont la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir et de mettre une plaque sur l'arbre du souvenir, d'où ces tarifs.

Monsieur PERRIER : à Laval, il n'y a personne lors de la dispersion des cendres.

Monsieur POISSON : il faut obligatoirement un élu ou bien une personne ayant reçu la délégation. A Laval, le gardien du cimetière doit certainement être habilité.

9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
22/02/2024	AC 0428	164 000 €	Renonciation
29/02/2024	AK 0343	195 000 €	Renonciation
02/03/2024	AK 0386	278 000 €	Renonciation
04/03/2024	ZD 0415	82 800 €	Renonciation
16/03/2024	AO 0206	234 000 €	Renonciation
18/03/2024	AI 0126	145 000 €	Renonciation
20/03/2024	AN 0276	394 400 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 mars 2024 ;

Il vous est proposé de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

- Donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : le groupement de commandes permet d'obtenir des tarifs plus intéressants. La participation à la prestation maintien de salaire est obligatoire au 01/01/2025 et à la complémentaire santé au 01/01/2026.

Dénomination de rues : lotissement « Le Plessis Sauvage »

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Suite à la création du lotissement « Le Plessis Sauvage », il est nécessaire d'attribuer des noms de rues.

Il vous est proposé :

- rue du Plessis Sauvage
- rue Simone Veil
- rue Camille Claudel
- rue Marie-Louise Bézier
- impasse Jeanne Courcelle
- impasse Renée Gilles

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : les 3 derniers noms sont des bonchampoises. Le groupe patrimoine aura des propositions pour mettre sur les plaques de rue. Nous avons envoyé un courrier à deux de ces familles pour les informer sachant qu'étant des personnes décédées, nous n'avons pas d'autorisation à demander. La famille Bézier nous a remercié pour cette initiative.

Monsieur BOURÉ : on se félicite de ce choix de noms de femmes et la rue Simone Veil, par ces derniers temps, est une bonne idée.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Clos du Haras

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
136 000 €	34 000 €	8 160 €	110 160 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opérés par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	110 160 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	-----------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : il s'agit de la continuité de rénovation de notre parc éclairage public. Nous arrivons au terme de l'étape qu'on s'était donnée depuis le début du mandat contre la pollution lumineuse. Ce programme est assez conséquent.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Impasse Lamartine

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
12 000 €	3 000 €	720 €	9 720 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opérés par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

1.d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	9 720 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Attribution pour la mise à disposition à la Société Energie Mayenne d'espaces publics pour la gestion de modules photovoltaïques

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 28/07/2023,

La commune a été sollicitée pour une demande d'extension de la durée de la convention relative aux modules photovoltaïques (puissance 143,55 kWc) situés sur la toiture de la salle multisports, rue des Sports, 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL.

La société Energie Mayenne sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de la Société Energie Mayenne.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, la Société Energie Mayenne s'engage à verser une redevance annuelle.

Vu l'avis de publicité publié le 5 octobre 2023 au 4 novembre 2023 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public

Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité,

Considérant que la Société Energie Mayenne a manifesté son intérêt pour prolonger la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) afin de continuer la gestion de la centrale photovoltaïque existante jusqu'en 2042 (production d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public).

Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

DÉLIBÈRE

Article 1 : Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, décide d'attribuer à la Société Energie Mayenne l'usage de la toiture de la salle multisport afin de continuer la gestion des modules photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable pour les concitoyens de la commune.

Article 2 : Approuve la prolongation de la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Energie Mayenne jusqu'en 2042.

Article 3 : Décide de retenir : la Société Energie Mayenne pour ce projet de prolongation de COT.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, la Société Energie Mayenne s'engage à verser une redevance annuelle de 1150 € avec une indexation à hauteur de 2% par an pendant 19 ans.

Article 4 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : on a délibéré l'année dernière sur la création de la société Energie Mayenne 53. Dans ce cadre, les installations photovoltaïques portées par Territoire d'énergie, ex SDEGM, lors de la création de l'installation en 2011 ont dû être transférées vers la société Energie Mayenne 53. Une sollicitation nous a été proposée pour étendre de 10 ans la convention que nous avons jusqu'en 2032 avec certaines modalités dont une économique, qui prendra effet si nous entérinons cette nouvelle convention, à partir du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer annuel réhaussé à 1150 € HT au lieu de 575 € HT, avec une indexation de 2% par an. Ce loyer passera à partir de 2033 à 2500 € HT avec la même indexation de 2%. La future convention met bien en avant que tous les frais de démantèlement et de gestion sur vieillissement des installations photovoltaïques seront gérés en totalité et pris en charge par la SEM 53. A partir de 2033, il sera possible à un tarif préférentiel et stable que la collectivité bénéficie de la production d'énergie qui sera réalisée. A noter qu'aucune autre entité ne s'est manifestée pour reprendre l'exploitation de nos panneaux photovoltaïques.

Monsieur PERRIER : on constate que la redevance augmente de 100%, on ne va pas s'en plaindre mais c'est vrai que ça fait un peu « marchand de bestiaux » si je peux me permettre, Territoire d'énergie Mayenne est un rassemblement de collectivités donc ça ne devrait pas se passer comme ça, mais bon on prend acte et on votera la délibération.

Vente d'un caveau d'occasion

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2023 fixant les tarifs des frais funéraires,

Considérant qu'en cas de reprise d'une concession par la commune suite au non renouvellement par le titulaire, deux ans après la date d'échéance ou suite à son abandon, les monuments et caveaux éventuellement situés sur cet emplacement sont considérés comme appartenant au domaine privé de la commune, cette dernière pouvant dès lors en disposer librement.

Considérant que l'achat d'un caveau d'occasion est indissociable d'un acte de concession,

Il vous est proposé :

- De fixer à 3000 € le montant du monument et du caveau d'occasion situés Carré K Tombe 18.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : le caveau avec le monument nous a été laissé par une famille qui a quitté Bonchamp. Ils ont fait transférer les restes de la sépulture dans leur nouvelle commune. Nous avons fait effacer le nom pour le remettre en vente et des gens se sont portés acquéreurs. Nous n'avons pas de tarif pour cela car nous n'en vendons pas habituellement, d'où cette délibération pour pouvoir faire la transaction.

Fonds de concours Laval Agglomération

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Par délibération du 14 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la demande de financement dans le cadre de la DETR 2024 pour la sécurisation des entrées de ville de la RD 57.

Un financement complémentaire est également envisageable avec Laval Agglomération sur la rubrique des Fonds de Concours 2024/2026.

La commune de Bonchamp dispose d'une enveloppe de 78 434 € sachant que cette aide est plafonnée à 50% du reste à charge du projet.

Plan de financement

Dépenses :	travaux	106 146,00 € HT
Recettes :	DETR 2024	31 843,80 €
	Fonds de Concours	37 151,10 €
	Autofinancement	37 151,10 €

	TOTAL	106 146,00 €

Il vous est proposé :

- De solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération et d'approuver le plan de financement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : nous avons le programme de sécurisation des entrées Est et Ouest de la collectivité auxquelles s'adjoint le tronçon de piste cyclable.

Monsieur TRIQUET : pour les 34 communes de l'agglomération, le 31 mars est la date butoir de présentation des projets pour l'année en cours.

Budget Primitif 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, présente à l'approbation du Conseil Municipal, le Budget Primitif pour l'année 2024.

Il est précisé que ce document a déjà fait l'objet d'un premier examen par la commission des finances le mardi 5 mars 2024.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, le budget primitif s'établit comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section Fonctionnement</u>		
Budget Commune	8 122 989,80 €	8 122 989,80 €
<u>Section Investissement</u>		
Budget Commune	4 231 425,46 €	4 231 425,46 €

Adopté à la majorité : 4 abstentions : Messieurs PERRIER-PERTHUÉ-BOURÉ, Mme MILLE.

Monsieur POISSON : un budget d'un montant d'un peu plus de 12 millions d'euros, pas simple à élaborer cette année d'abord sur la forme avec le passage à la M57 et sur le fonds de part le contexte actuel. L'augmentation des charges vient perturber nos équilibres depuis l'an passé : les charges du personnel subies ou choisies avec l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du RIFSEEP pour garder une attractivité de nos postes et garder nos agents sur la collectivité. Il faut être en cohérence avec ce qui se pratique sur le territoire au niveau du régime indemnitaire. C'est un poste sur lequel nous devons être vigilent car il représente 61% du budget. Les charges liées à l'énergie pour lesquelles nous avons fait des investissements avec la rénovation de l'éclairage qui ne fait que limiter la hausse des coûts. Les recettes sont également limitées, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2007. Dans le contexte actuel il y a également moins de constructions donc moins d'arrivées sur la commune et moins de droits de mutation. Sur les investissements, nous avons des investissements choisis mais des investissements subis également qui parfois s'imposent dans la réflexion et dont on ne peut pas ne pas tenir compte : l'achèvement du centre-ville : c'est un choix de projet que nous avons mis en œuvre depuis 2018, la réhabilitation de la résidence Les Rosiers qui est une nécessité, le bâtiment a plus de 30 ans. Cette rénovation s'impose à nous avec toutes les interrogations que ça nous amène : si on a des contraintes sur les budgets communaux, le CCAS en a aussi. Les charges du personnel qui ont évolué notamment avec la loi Ségur, ce qui fait une hausse non négligeable de la masse salariale, les charges d'énergie qui ont explosé dont le chauffage qui est un élément important dans ce style de structure et qui fonctionne une bonne partie de l'année. Le budget du CCAS sera voté la semaine prochaine et nous sommes en train de regarder à quelles hausses nous sommes autorisés y compris sur les loyers, si on peut avoir des prix différents à la relocation. Nous avons des inquiétudes

également à payer le loyer régulièrement à la commune de 6100 € tous les mois. Si on lance une réhabilitation et qu'on n'a pas les loyers pour couvrir l'emprunt, la commune aura une charge supplémentaire. Il y aura également le gros projet quartier des fleurs : nous allons avoir des éléments pour la réfection, nous avons déjà le chiffre pour l'effacement des réseaux, c'est 600 000 €, c'est énorme. Nous avons la maison médicale également sur laquelle nous allons devoir nous interroger : nous avons deux jeunes médecins qui vont arriver pour un seul bureau disponible et des professionnels de santé demandent à intégrer le pôle. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser partir des professionnels de santé. L'année 2024 avec ces choses à étudier ou en cours va nous permettre d'y voir un peu plus clair financièrement sur ces gros dossiers et nous amènera à visualiser les choses pour les deux années de mandat qui restent en tenant compte du contexte actuel. On voit bien également au niveau de l'Etat les coups de rabot qui sont données. L'AMF s'inquiète également de ce qui pourrait venir sur les collectivités territoriales, on l'a déjà subi dans le mandat 2008-2014, avec une diminution des dotations de l'Etat. Les fonds verts sont déjà amputés de 400 millions d'euros au niveau national. Nous allons devoir être vigilant et voir comment fonctionner au mieux et investir au mieux car il n'y a pas de secret l'investissement n'est que le résultat de l'écart entre nos charges de fonctionnement et nos recettes. C'est le rôle des élus d'expliquer les contraintes, de décider, de trancher parfois et pas toujours dans le sens qu'on voudrait. Il faut toujours avoir dans le viseur l'intérêt général. On ne sera pas sur un rythme de projets aussi importants mais il faut reconnaître aussi qu'on a eu 2 mandats avec énormément de projets : le centre-ville, l'agrandissement de la mairie, le pôle associatif, le site de Galbé.

Présentation du budget par Monsieur Michel TRIQUET.

Monsieur PERRIER : j'ai regardé les investissements votés en 2023 et 2 points me posent question : on avait prévu 500 000 € pour les Rosiers et on ne les retrouve pas ni en restes à réaliser ni ailleurs et pareil pour les 150 00 € pour l'étude du complexe sportif.

Monsieur TRIQUET : un reste à réaliser correspond à une dépense engagée sur laquelle on a signé un bon de commande, un contrat, un marché public. Nous avons donc un engagement contractuel de réaliser la dépense. Par contre, on peut avoir des intentions budgétaires qui ne se concrétisent pas parce que le programme est décalé et à partir du moment où il n'y a rien d'engagé, il n'y a rien d'enregistré tout simplement. Le principe de l'AP/CP, qui n'est pas forcément plus simple que ça permet sur les gros projets de se dire voilà on a un volume global et on affecte sur l'année ce que l'on est plus ou moins sensé dépenser ou engager. Avec la limite que si l'on n'a pas suffisamment budgété sur l'année N, on ne peut pas faire de rajout tant qu'on n'a pas voté celui de l'année N+1. Sur des gros programmes comme la résidence Les Rosiers, on peut regretter de ne pas avoir avancé assez vite mais d'un autre côté on sait qu'il y a des choses nouvelles qui tombent en 2024, ce sont des opportunités qui ne sont pas choisies ou souhaitées au départ qui peuvent nous servir. On sait que le département a voté le projet May'ainés 2 et c'est une opportunité de financement que nous allons pouvoir saisir et qui va nous offrir un complément non négligeable par rapport aux subventions envisagées.

Monsieur PERRIER : lors d'un dernier CA à la résidence, nous avons voté l'annulation de 35 000 € de loyers en faveur de la commune, comment on les retrouve sur les comptes de ce budget ?

Monsieur POISSON : on sait que ce sont des loyers en retard mais on n'a pas dit qu'ils étaient annulés. Ce budget a été établi avec les loyers habituels programmés.

Monsieur PERRIER : pour la résidence nous voulions un audit externe et vous avez préféré faire appel au trésor public. Est-ce qu'on aura le rapport ?

Monsieur POISSON : nous avons rencontré Monsieur CARABIN la semaine dernière mais le rapport n'est pas encore finalisé. Il sera présenté devant le conseil municipal et le CCAS.

Monsieur PERTHUÉ : le nouvel aménagement du bassin d'orage à Galbé vient en plus en terme d'investissement sur le projet Galbé ou il reste englobé dans ce projet ?

Monsieur PIGNÉ : le groupe Galbé s'est réuni la semaine dernière et nous avons envoyé une lettre de mécontentement auprès de Ouest'Am. Ils nous ont répondu en se dégageant de toute responsabilité sur la problématique de la mare en nous mettant devant nos responsabilités par rapport à ce qui a été fait au niveau du lotissement. Ils nous ont proposé une solution pour sortir de ce désagrément et on aura une part à notre charge qui correspond à ce qui n'a pas été fait dans le cadre du lotissement. Pour le reste du projet, ils ont proposé une option pour traiter l'évacuation des eaux qui ne nous convient pas donc nous avons pris la décision de rencontrer les personnes de la DDT pour voir avec elles les options que nous souhaiterions avant de retourner vers Ouest'Am, sachant que notre objectif est de leur monter la part de responsabilité qui est la leur concernant le fait que lorsqu'ils ont fait la pré-étude, ils n'ont pas vu cette problématique. Aujourd'hui on peut dire que le projet de mare avec un observatoire en béton n'est pas d'actualité. Le groupe Galbé a regardé une autre option qu'on vous présentera si celle-ci aboutie, pouvant permettre d'avoir une observation de la mare et qui nous permettrait d'avoir un chemin complémentaire en remplacement de cet observatoire. Nous ne sommes pas sûr que lorsqu'on enlèvera l'eau qui vient du lotissement, on ait une source qui nous permette d'alimenter suffisamment cette mare. Mais on aura forcément une part de responsabilité, c'est pour cela qu'on a inscrit une somme au budget en se basant sur la proposition de Ouest'Am.

Monsieur MORIN : cette mare a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau à l'époque.

Monsieur PELLOQUIN : Ouest'Am se retranche sur le fait qu'ils ont fait de pré-études depuis 2018 sur le fait que c'était une mare pour eux et non un bassin d'orage qui récupère les eaux de ruissellement du lotissement de Galbé. Effectivement, il y a une canalisation de 500 qui arrive avec les eaux qui peuvent être potentiellement souillées. Il est donc mis en avant que cette rétention n'ait pas conforme pour pouvoir séparer d'éventuels hydrocarbures et autres qui viennent des eaux du ruissellement par rapport à ce qu'aurait dû être. L'autre problématique mise en avant est que normalement la capacité de 380 m³ nécessaire par rapport aux eaux à récupérer en cas d'orage venant du lotissement n'est pas suffisante. La police de l'eau nous l'a effectivement mis en avant, nous sommes donc sommés de nous mettre en conformité.

Monsieur MORIN : il serait intéressant de voir ce qu'ils préconisaient à l'époque. Dans le fossé il y a plein d'eau souillée qui vient des autres lotissements. Je sais que ces gens-là évoluent tous les ans dans leur réflexion mais il faut se battre.

Monsieur PELLOQUIN : c'est ce que l'on fait déjà. Ce qu'on n'admet pas est le fait que Ouest'Am qui a fait des pré-études depuis 2018 nous mette en avant aujourd'hui que cette emprise foncière était pleine de roseaux et qu'ils n'ont pas été en capacité de pouvoir analyser les problématiques qui sont aujourd'hui mises en avant. C'est un non professionnalisme de leur part. Nous avons engagé une procédure pour ne pas y laisser trop d'impact financier.

Monsieur MORIN de mémoire c'est le bureau DMO qui a fait le dossier loi sur l'eau et ils étaient informés du problème de la mare.

Monsieur PELLOQUIN : Dans la réponse écrite de Ouest'Am où ils récusent l'argumentaire que l'on a mis en avant, ils indiquent qu'ils n'avaient pas connaissance de quelconque déclaration administrative de ce bassin.

Monsieur MORIN : c'est surprenant.

Monsieur PERRIER : l'année dernière, vous nous aviez dit qu'on étudiera la possibilité de faire comme au Département calculer un budget vert sur l'ensemble du budget de la commune.

Monsieur POISSON : ça demande une analyse poussée et un gros travail des services. J'avais commencé à regarder en ressortant toutes les choses qui pouvaient aller dans le sens d'un budget vert. Il devait également sortir des documents pour les collectivités de notre taille et avec le changement de nomenclature de comptabilité, nous n'avons pas poussé la réflexion plus loin.

Monsieur TRIQUET : nous en avons parlé en commission Ressources à l'agglomération et un canevas doit sortir en 2024 car nous aurons une obligation au compte administratif 2024 de faire une annexe budget vert.



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

COMMUNE DE BONCHAMP
53034

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser.

1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
013 Atténuations de charges	75 000	84 031	65 000	-13,33%	-22,65%
70 Ventes de services	647 900	724 157	750 100	15,77%	3,58%
73 Impôts et taxes	4 298 117	4 259 944	4 301 424	0,08%	0,97%
74 Dotations et participations	1 265 450	1 326 775	1 345 700	6,34%	1,43%
75 Produits de gestion courante	268 900	274 501	281 000	4,50%	2,37%
77 Produits exceptionnels	10 000	120 027	0		
78 Reprises sur provisions	2 000	7 612	0		
042 Transfert	4 215	4 214	0		
TOTAUX	6 571 582	6 801 261	6 743 224	2,61%	-0,85%

Le chapitre "013-Atténuations de charges" concerne les dépenses de personnel. Y sont affectés les remboursements liés à l'assurance du personnel et aux Indemnités Journalières. L'assurance du personnel représente une charge budgétée pour 92 000 € au chapitre 012-charges de personnel.

Le chapitre "70- Ventes des services, du domaine et ventes diverses" est projeté de façon prudente, à la fois en corrélation avec les dépenses inscrites au chapitre 011- charges à caractère général et aux augmentations de fréquentation des services constatées en 2023.

70-Ventes de Services	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
Concessions dans les cimetières	8 000	8 833	8 000	0,00%	-9,43%
Redevance d'occupation dom.public		1 879	4 700		150,13%
Redev. Services à caract culturel	25 000	39 880	30 000	20,00%	-24,77%
Redev. Services Restaurat.scolaire	310 000	336 516	350 000	12,90%	4,01%
Redev. Services périscolair & jeunesse	230 000	262 194	272 000	18,26%	3,74%
Refacturation Agglo (E.P.)	74 000	73 895	84 300	13,92%	14,08%
Autres recettes diverses	900	961	1 100	22,22%	14,43%
TOTAUX	647 900	724 157	750 100	15,77%	3,58%

- Les ventes à caractère culturel représentent les entrées aux spectacles produits par la Ville et sont à mettre en lien avec les coûts d'achat et frais annexes prévus au chapitre 011 en conséquence.
- Le poste refacturation à Laval Agglo correspond au remboursement de la compétence transférée au titre des Eaux Pluviales Urbaines.
- Les redevances d'occupation du domaine public étaient affectés différemment sur les années précédentes, elles ne constituent pas une recette nouvelle.

Les évolutions du **chapitre "73-Impôts et taxes"** représentent 64% des recettes réelles inscrites au BP 2024

73-Impôts et taxes	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
Taxes foncières et d'habitation	3 046 290	3 068 176	3 190 000	4,72%	3,97%
Autres impôts locaux	70 000	196			
Attribution de compensation	694 827	694 827	684 427	-1,50%	-1,50%
Dotation de Solidarité Communautaire	45 000	48 997	48 997	8,88%	0,00%
FPIC	95 000	86 782	85 000	-10,53%	-2,05%
Droits de place	2 000	2 809	3 000	50,00%	6,78%
Droits de mutation	220 000	193 172	150 000	-31,82%	-22,35%
Taxe sur l'électricité	125 000	164 984	140 000	12,00%	-15,14%
Autres taxes diverses					
TOTAUX	4 298 117	4 259 944	4 301 424	0,08%	0,97%

L'évolution des produits d'impôts locaux de 3,97% est essentiellement générée par la revalorisation des valeurs locatives décidée au niveau national soit 3,82% cette année. La dynamique fiscale reste modérée suite aux ralentissements de constructions en 2022/23 et à la stagnation du foncier économique. La compensation de l'Etat sur la part taxe d'habitation non couverte par le transfert de l'ex part départementale de la Taxe Foncière est inscrite au chapitre 74.

L'attribution de compensation de Laval Agglo diminue du cout de transfert de la compétence EP -cf poste 70 déjà évoqué.

La Dotation de Solidarité Communautaire a été revue dans le Pacte fiscal et financier, son calcul définitif sera affiné avec les données réactualisées de l'ensemble des communes de L.A.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est sur une tendance baissière résultant d'une enveloppe nationale pondérée selon des critères financiers et fiscaux.

Les recettes de droit de mutation sont difficiles à prévoir : une option prudente à 150 000 € se justifie par les difficultés actuelles du secteur immobilier.

Enfin notre recette de taxe sur la consommation d'électricité a bénéficié en 2023 d'un effet de rattrapage (décalage) d'où un estimatif sur la recette type moyenne observée sur le moyen terme.

Le chapitre "74- Dotations et participations" se compose essentiellement des compensations fiscales, des recettes CAF et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'enveloppe nationale de la Dotation forfaitaire (composante de la DGF) a été annoncée en hausse de 1,2% par le gouvernement pour 2024, notre prévision est intégrée sur ces bases bien que les effets de la péréquation entre les communes puissent interférer sur le produit net qui nous reviendra.

74-Dotations et participations	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
Dotation Forfaitaire	280 000	275 623	280 000	0,00%	1,59%
Dotation de Solidarité Rurale	373 000	411 209	415 000	11,26%	0,92%
Dotation Nationale de Péréquation	30 000	24 798	25 000	-16,67%	0,81%
FCTVA	52 000	50 334	50 000	-3,85%	-0,66%
Etat-autres	2 000	2 221		-100,00%	-100,00%
Autres Oragnismes (CAF-MSA..)	330 000	341 419	350 000	6,06%	2,51%
Etat- compensation TH-TF	185 000	198 589	205 000	10,81%	3,23%
Dotation Titres sécurisés	11 000	19 000	19 000	72,73%	0,00%
Autres dotations diverses	2 450	2 581	1 700	-30,61%	-34,14%
TOTAUX	1 265 450	1 325 775	1 345 700	6,34%	1,50%

Les recettes versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) sont liées aux conventions d'objectifs et d'accompagnement financiers pour garantir la pérennité et la qualité des services rendus aux familles (PSO/PSU/CEJ). A suivre l'évolution de la convention CTG qui sera vraisemblablement prolongée d'un an avant refonte au niveau de l'Agglomération.

Les compensations de l'Etat sont liées à la suppression de la Taxe d'Habitation et à l'exonération partielle de certains locaux professionnels résultant de la loi en 2021.

Enfin, la dotation Titres sécurisés a été majorée en 2023 du fait des moyens engagés par les communes pour la délivrance des papiers d'identité, elle devrait être reconduite en 2024.

Le "chapitre 75- Autres produits de gestion" comporte les loyers des bâtiments appartenant à la Ville, dont le Pole Santé et la Résidence Les Rosiers, les locations temporaires de salles, dont les Angenaises et le Pole Associatif- De même, est porté à ce chapitre la refacturation conventionnelle de l'Ecole de musique au profit du CRD.

Sont désormais rattachées également à ce chapitre les indemnités d'assurances sur les sinistres (modification suite à la nomenclature M57).

2-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
011 Charges à caractère général	1 894 094	1 695 890	1 805 925	-4,65%	6,49%
012 Charges de personnel	3 487 650	3 488 352	3 763 600	7,91%	7,89%
014 Atténuation de produits	8 000	49 185	52 000	550,00%	5,72%
65 Charges de gestion courante	456 910	541 843	487 943	6,79%	-9,95%
66 Charges financières	73 198	72 664	64 328	-12,12%	-11,47%
67 Charges exceptionnelles	1 600	2 703	2 000	25,00%	-26,00%
68 Dotations aux provisions	5 000	4 409	5 000	0,00%	13,40%
DEPENSES REELLES	5 926 452	5 855 046	6 180 796	4,29%	5,56%
042 Opérat. ordre(dotations amortis)	309 117	380 248	301 766		
TOTAUX	6 235 569	6 235 294	6 482 562		

Globalement, l'évolution des dépenses réelles par rapport au réalisé 2023 est de 5,65%, certains postes ont connu des évolutions sensibles en lien avec l'évolution de la fréquentation de nos services (cantine, activités jeunesse, transports).

Le "chapitre 011- Charges à caractère général" montre une prévision 2024 en baisse par rapport au BP 2023 expliqué essentiellement par une révision à la baisse des postes énergie dont les tarifs 2024 sont annoncés à la baisse (même si celle-ci n'est pas équivalente aux hausses subies depuis 3 ans). De plus, le poste entretien voirie a connu des variations fortes et une budgétisation médiane pour 2024 a été décidée.

Certains postes peuvent connaître des évolutions spécifiques tels que la maintenance en lien avec l'évolution technologique et numérique (normes, réglementations, sécurité des données...)

Le "chapitre 012-Frais de personnel" représente 61% des dépenses réelles de fonctionnement. Il connaîtra une évolution forte en 2024 de 7,9%. Celle-ci est due à plusieurs facteurs :

- Impact des revalorisations SMIC et point d'indice en 2023 (impact annuel en 2024)
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon et promotions
- Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue, au 1^{er} janvier 2024, **5 points d'indice** majoré à l'ensemble des agents publics
- Revalorisation du Rifseep à compter du 1er janvier 2024 à hauteur de 50€ brut mensuel par agent
- augmentation du taux des cotisations d'assurances prévoyance (+3%)

Le coût net des dépenses de personnel est obtenu après retraitement des diverses recettes liées à ce poste :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	BP 2024/ CA 2023
012 Charges de personnel	3 487 650	3 488 352	3 763 600	7,91%	7,89%
013 Atténuation de charges	75 000	84 031	65 000	-13,33%	-22,65%
DEPENSES NETTES	3 412 650	3 404 321	3 698 600	8,38%	8,64%

Le "chapitre 014- Atténuation de produits" représente le reversement du Fonds de péréquation (FPIC). Pour 2024, il est également budgété un montant complémentaire de 44 000 € relatif au reversement à Laval Agglo de la part de taxe foncière sur les locaux industriels (pour 2 de nos zones Industrielles) et ce dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022. Ce montant correspond à 3 années car il n'a pas été mis en recouvrement depuis la signature du pacte.

Le "chapitre 65- Autres charges de gestion" regroupe essentiellement les subventions aux associations ainsi que les indemnités des élus.
La subvention à l'Ecole Privée sous contrat progresse fortement compte tenu des couts moyens par élève constatés dans les écoles publiques, eux-mêmes impactés par l'évolution des frais de personnel et d'énergie.

Au chapitre 66-Charges financières, les intérêts sont calculés d'après les tableaux de remboursements en cours. Aucune charge complémentaire pour nouvel emprunt n'a été intégrée, les éventuels déblocages en fin d'année auront un impact faible en 2024 qui fera alors l'objet d'un ajustement par DM.

3- SYNTHESE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Produits fiscaux nets (Hors 014)	4 057 484	4 210 759	4 249 424
+ Dotations subventions	1 209 525	1 326 775	1 345 700
+ Autres produits courants	853 241	998 658	1 031 100
= PRODUITS FONCTIONNEMENT REELS NETS	6 120 250	6 536 192	6 626 224

Charges personnel nettes (hors 013)	3 130 332	3 404 321	3 698 600
+ Charges à caractère général	1 687 704	1 695 890	1 805 925
+ Autres charges courantes	435 639	541 843	487 943
= DEPENSES FONCTION. REELLES NETTES	5 253 675	5 642 054	5 992 468

EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	866 575	894 138	633 756
+ Produits exceptionnels	529 505	120 027	0
- Charges exceptionnelles	6966,08	7 112	7 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 389 114	1 007 052	626 756
- Intérêts dus au titre de l'exercice	74 119	72 664	64 328
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 314 994	934 389	562 428
- Remboursement capital des emprunts	279 759	242 502	245 872

= EPARGNE NETTE (EN)	1 035 235	691 887	316 556
-----------------------------	------------------	----------------	----------------

Selon ces hypothèses, l'Epargne Brute (EB) ou capacité d'autofinancement du BP 2024 atteint 562 428 €.

L'Epargne nette de 316 556 € est obtenue après remboursements du capital des emprunts.
Les 2 années précédentes ont été marquées par des cessions immobilières impactantes.

4- FINANCEMENT et EQUILIBRE

SYNTHESE BUDGET 2024

RESULTAT CLOTURE 2023			2 406 906
R.A.R. INVESTISSTS	DEPENSES	1342132	
	RECETTES	310777	-1 031 355
REPORT NET APRES R.A.R.			1 375 551
RESULTAT FONCT PREV 2024	RECETTES R.	6 743 224	
	DEPENSES R.	6 116 468	
	INTERETS R.	64 328	
			562 428
RECETTES INVEST. TAXE AMEN+FCTVA			360 000
REMBOURSTS EMPRUNTS			-245 872
CAPACITE A INVESTIR HORS EMPRUNT ET SUBVENTIONS			2 052 107
SUBVENTION CAF- MPE			228 000
EMPRUNTS EQUILIBRE			355 143
INVESTISSEMENTS 2024 BUDGETES			2 635 250

Autres demandes de subventions en-cours

- DETR 2024 sur projet aménagement sécurité Entrées de Ville RD57 (31k€)
- FONDS VERT sur rénovation Eclairage public
- FONDS de CONCOURS LAVAL AGGLO (partiel)

ENDETTEMENT

La dette par habitant est de 449 € au 1er janvier 2024

Le BP 2024 prévoit de dégager une capacité de désendettement de 4,6 ans.

en K€	2023	2024
En-cours dette au 01/01	3 119	2 876
Remboursement de capital	243	246
Nouvel Emprunt	-	-
En-cours dette au 31/12	2 876	2 630

* L'emprunt d'équilibre 2024 ne sera débloqué que si le niveau de réalisation des investissements l'exige.

Le document suivant présente les Crédits ouverts pour les investissements en 2024 reprenant les Restes A Réaliser au 1er janvier (1342k€) et les nouveaux crédits pour 2635 k€ soit un programme total d'investissements de 3 977 382€

3-SECTION INVESTISSEMENT

	RAR 2023		BP 2024		Crédits ouverts 2024
Investissements courants	125 451 €		557 250 €		682 701 €
Eclairage public	55 080 €	solde tranche 2023	120 000 €	tranche 2024- Dde Fonds Vert	175 080 €
Terrains-Aménagements- Voierie Réseaux	12 400 €	sol souple GDM	243 100 €	Bassin orage Mare Galbé (47k€)-Prépa terrain basket3x3 (48,6k€)-Ref Parking rue Sports (15K€)- Chaussidou (12,5K€)-Giratoire RD57 (20K€)-Voirie annuelle (100K€)	255 500 €
Batiments	45 700 €	Toiture Salle D (26k€)-Toiture Salle tennis (5,4k€)-Borne marché (8k€)- Audit chaudière Ecole (6,3k€)	53 200 €	Alarme SSI Complexe (14K€)-Volets Ecole (8,8K€)- LED Maternelle(6K€)Divers travaux Complexe Sport (14,4K€)...	98 900 €
Aquisitions Matériels et Mobiliers	12 271 €	Epandeur (2,2k€)-Aspirateur (1,7k€)- Poteaux filet Badminton (1,9k€)- plaque cuisine (6,4k€)	140 950 €	Tracteur (52K€)-PC (1,9k€)-mobiler Primalre(7k€)- copieur Mairie (7K€)-Equipt Capucine (20,2K€)- praticables et grilles expo (15K€)-Wifi Compl Sport(19K€)- Echafaudage ST (4,5K€)....	153 221 €
Investissements lourds	1 216 681 €		2 078 000 €		3 294 681 €
Sécurité - Pistes cyclables			128 000 €	Aménagt entrée Ville+piste RD57	128 000 €
Centre Ville	145 652 €		70 000 €	parking GDM-Rue Perrière	215 652 €
Complexe Sport-Football			20 000 €	Etudes préalables terrain synthétique	20 000 €
Rénovation Batiments			540 000 €	Chauffage Maternelle (100K€)- Eclairage SalleG (100K€)-Climatisation Angenaises (260K€)- Extension Pole Santé(80K€)	540 000 €
OP.342 Ms.Petite Enfance	908 855 €				908 855 €
OP.343 Ext cimetièrè	1 300 €		300 000 €	Extension programmée	301 300 €
OP.344 Projet Galbé	158 234 €				158 234 €
OP.345 Renov Les Rosiers	2 640 €		120 000 €	Honor et lancnt programme sur AP/CP	122 640 €
OP. Quartier des Fleurs			900 000 €	Programme rénovation quartier	900 000 €
TOTAL GENERAL	1 342 192 €		2 695 250 €		3 977 382 €

Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération expose le rapport suivant :

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) (art. L.2311-3-I, CGCT). Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. En outre, les crédits de paiement non consommés sur un exercice pourront faire l'objet, soit d'une procédure de restes à réaliser s'ils y sont éligibles, soit faire l'objet d'une nouvelle ventilation sur les exercices suivants, ou alors, ils pourront à nouveau être proposés à l'inscription pour reprise au budget supplémentaire.

L'opération de rénovation de la résidence Les Rosiers s'inscrit pleinement dans ce dispositif en raison de son caractère pluriannuel et de son montant.

AP n°1 rénovation Les Rosiers				
	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2313	1 200 000	120 000	650 000	430 000

Il vous est proposé :

- D'approuver cet AP/CP.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Bonchamp-lès-Laval,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DÉLIBÈRE :

- Les taux d'imposition pour l'année 2024 sont les suivants :
 - taxe d'habitation : 16,92
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,04
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,65
- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : nous devons avoir un taux pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sur la commune.

Compte-rendu réunion mars 2024

Commission ENFANCE -JEUNESSE- SOLIDARITE

Présents : Mmes Duval K., Ralu AF., Dabouineau V., Pitard V., Pinçon N., Lecourt R., Viennepeau V., Lechat J., Cormier J.,
Mrs Perrier M., Perthué M.,
Excusés: Mrs Leroux J., Bahon S., Goudet M.

BILANS ANNUELS Enfance Jeunesse Année 2023

CAPUCINE

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	14199	Participation des familles	37143
Salaires et charges	238384	Subvention CAF (PSU)	92475
Dépenses globales	252583	Subvention MSA (PSU)	7713
		CTG	12703
		Total	150034

Taux de remplissage moyen annuel : 76.18%

RPE (Relais Petite Enfance)

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	13015	Subvention CAF PSO	28013
Salaires et charges	53311	Caf -CTG	9977
Dépenses globales	66326	Recettes globales	37990

GRAINES DE MALICE

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	78593	Participation des Familles	183243
Salaires et charges	533820	CAF PSO	93296
Dépenses globales	612413	Contrat CTG	37425
		Recettes globales	313964

Présences enfants 163 077 Heures
Prix de revient de l'heure : 3.76 euros

Répartition des recettes :

- Participation des familles : 29.92%
- CAF : 21.35%
- Mairie : 48.73%

Répartition cout horaire

- Salaire 87.16%
- Animation 5.74%
- Divers : 7.03%

jeunesse

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	41 974	Participation des Familles	30 793
Salaires et charges	79 972	CAF PSO	18 468
Dépenses globales	121 946	Contrat CTG	3 000
		Recettes globales	52 261

Projets 2024

RPE CAPUCINE

- Ateliers Nutrition Santé avec l'association Du Pain sur la Planche autour de trois temps forts :
 - Ateliers avec la participation des Assistants Maternels et de Capucine autour de la découverte sensorielle
 - Accompagnement des professionnels autour du contenu du repas, des troubles de l'oralité
 - Soirée table ronde avec la participation des professionnels et des parents
- Animation commune service jeunesse et RPE autour du Baby sitting : temps de formation et PSC1

GRAINES DE MALICE

- Le thème 2024 retenu est : Viens je t'emmène
 - Semaine olympique du 2 au 6 avril
 - Journée olympique en juin
 - Journée spécifique : Ouverture des JO le 26 juillet
- Réflexion autour de l'accueil des enfants en difficulté, de l'apprentissage du langage des signes

JEUNESSE

- Les camps sont complets pour l'été 2024 : 23 jeunes partiront à la Jaille- Yvon et 16 jeunes sur les autres camps .
- Journée olympique en juin 2024
- Proposition d'un projet jeunes autour du parachutisme ascensionnel

L'adjointe responsable ;

J.Cormier

Commission SCOLAIRE – RESTAURATION
Réunion du 14 MARS 2024

Présents : J.CORMIER - K. DUVAL - N. PINCON - R. LECOURT - M. PERTHUE - M. PERRIER
A.F. RALLU - V.VEILLEPEAU - V. PITARD - V.DABOUINEAU
Excusés : J. LEROUX- S. BAHON - M. GOUDET

SCOLAIRE

► **BILAN SCOLAIRE 2023**

	Dépenses	Nbre élèves	Moyenne 2023
Ecole BONO CAMPO	106 348,67 €	273	389,56 €
Ecole Maternelle	242 207,28 €	129	1 877,58 €
TOTAL	348 555,95 €	402	867,05 €

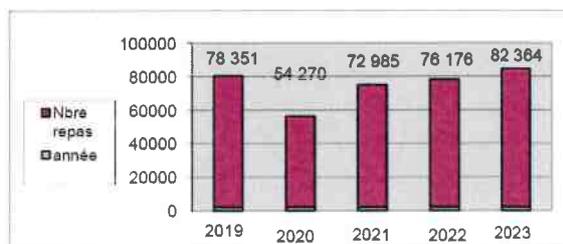
moyennes par élève	2018	2019	2020	2021	2022
Ecole BONO CAMPO	370,96 €	373,55 €	339,65 €	308,88 €	245,01 €
Ecole Maternelle	1 226,45 €	1 279,89 €	1 260,27 €	1 475,32 €	1 378,47 €

RESTAURATION

► **BILAN RESTAURATION 2023**

82364 repas servis en 2023 sur l'ensemble des sites (76176 en 2022) = 6188

2019	78 351	repas
2020	54 270	repas
2021	72 985	repas
2022	76 176	repas
2023	82 364	repas



Répartition par site

	2021	2022	2023
Enfants	68 816	72 840	77 324
Educateurs/personnel	4 169	3 336	5 040
	72 985	76 176	82 364

Répartition enfants 2023 par tarif

tarif A	15 304	19,79%
tarif B	17 311	22,39%
tarif C	13 864	17,93%
tarif D	7 094	9,17%
tarif E	6 324	8,18%
tarif F	9 334	12,07%
tarif G	2 225	2,88%
H C	5 868	7,59%
	77 324	

Total Dépenses	706 261,82 €	742 535,52 €	829 891,33 €
Total Recettes	280 576,47 €	300 351,72 €	336 297,68 €
Déficit	425 685,35 €	442 183,80 €	493 593,65 €
Prix de revient du repas	9,68 €	9,75 €	10,08 €
Prix repas (alimentation)	1,56 €	1,79 €	1,88 €

DIVERS

Rencontre le 26 mars prochain avec Stéphane BAHON pour une éventuelle reprise du CMJ
Mise en place de fourchettes et couteaux pour les petits à la cantine

L'Adjointe Responsable
Janick LECHAT

Réunion Commission EVS Mardi 13 février 2024 à 20h

Présents : Ophélie GUEDON, Angelyne MASSERON, Chantal LOLIVRET, Jean Claude BEUNARDEAU, René Foubert, Didier Oger (Résidence des Rosiers), Solange VIOL
Claire Gibon (Les Poseurs de Mots), Stéphane Grandmange (Les Fous du Roi), Agathe, Mylène (Maison de la Jeunesse et des Sports), Anne Françoise (Graines de Malice), Véronique Pitard (RPE), Henri Galpin (Générationnements)

Elues : Isabelle OZILLE, Nathalie Pinçon, Anne Marie MILLE

Absents excusés : Elodie Piron (CAF), François DIBON, Jean Roger Cormier, Lucie Morillon

Bilan 2023 : Observations

Sur la forme

Bilan Financier

- Bien utiliser la fiche envoyée Par Ophélie
- Pour chaque action, le bilan financier (**format excel impératif, une seule page**) doit être accompagné des justificatifs (factures en bonne et due forme)
- Chaque poste doit mentionner le détail des dépenses
- Le budget doit être équilibré
- Attention aux dates : Année N
- Si possible Faire parvenir le bilan aussitôt l'action terminée et vraiment au plus tard avant le 10/12 de l'année N pour les actions ayant eu lieu.
- Ne pas hésiter à accompagner votre fiche de commentaires pour une bonne compréhension.

Fiche Descriptif

- La fiche descriptif action : Sous format Word en une seule page si possible (réduire les marges, les espacements entre paragraphes, observer une certaine cohérence au niveau des polices d'écriture (taille) et bien se relire : les copier-coller des années précédentes ne sont pas toujours effacés. Et attention aux fautes d'orthographe (Majuscules, ponctuation, accord...)
- Accompagner cette fiche si possible de photos, d'article de presse ... (2^{ème} page)
- Il s'agit de l'utilisation de fonds publics, notre interlocutrice Elodie Piron, agent de développement à la CAF doit défendre notre dossier auprès des administrateurs pour validation : il lui faut des éléments.

Sur le Fond

- Une action est intergénérationnelle et doit être accessible (gratuite) à tous les Bonchampoisis, toutes générations : Marchés de Noël, Chasse aux œufs...
- Les actions interstructures sont très intéressantes également : toutes les associations peuvent participer...
- Les dépenses doivent concerner cette action uniquement

Actions 2023

Renouvellement des activités 2022 toujours dans l'esprit d'impliquer le maximum de Bonchampoisis, d'habitants. ALB a fait appel à des bénévoles pour la décoration du Marché de Noël.

ALB a apporté son soutien lors d'une action Jeunes (réalisation d'une tombola pour financer un projet de camp d'été)

Nouveauté : Action Terre de Jeux, La chasse aux Œufs ouverte à toutes les familles le dimanche de Pâques ; des sachets ont été également distribués aux résidents de la résidence Autonomie des Rosiers.

Projets 2024

- **Renouvellement des Actions**, Spectacle Cabaret d'octobre en Standby : Choix de privilégier les animations estivales sur la base de loisirs Galbé animation supplémentaire le mercredi 1^{ère} quinzaine de juillet et 2^{nde} d'août
- **Terre de Jeux 2024**, journée olympique (apm jusqu'à 21 h)
Partage d'expériences dans le cadre des jeux Olympiques et Paraolympiques
Bus Tour sous toute réserve
- **Dame des Saisons** : Graines de Malice et Résidence des Rosiers : Convivialité intergénérationnelle
- **Alimentation et oralité**, accompagnement par un nutritionniste,
« Du Pain sur la Planche », Sensibilisation auprès des Assistantes Maternelles : soirée d'échange
- **E-pass** : formation baby sitter
- « **Les Fous du Roi** » : Tournoi d'échecs, le Rapide
La coupe de la Parité mi-masculine, mi-féminine le 10 mars
Participation à l'ouverture de l'espace Galbé
- **Festival du Mot** (thème handicap) le 29/09/2024 : changement d'horaires 13h30 à 18 h (dictée 14h)
- **Pédibus ?**
- **Animations estivales** : Manque de Fréquentation : absence de signalétique, de parking
- **13 juillet** : Problèmes de bénévoles sur les structures gonflables,
Différentes propositions : °les enfants sont sous la responsabilité des parents mais ALB organisateur de cette manifestation : trop risqué
°Les associations assure le bénévolat chacune leur tour : ça paraît difficile
°Suppression des structures gonflables : il s'agit d'une animation à destination des enfants, les faire patienter jusqu'au feu d'artifice, il faut alors trouver une autre animation ???
°La meilleure solution est : 10 animateurs rémunérés pour les structures gonflables de 17h à 22h45, demande auprès d'Isabelle Ozille (CM le 26 février 2024)
- **Organisation d'une randonnée dans le cadre d'Octobre Rose** avec l'association « Les Petites Mains »,
- **Partenariat envisagé avec l'association « Les Bouchons d'Amour »**
- « **Les Fous du Roi** » : Tournoi d'échecs, le Rapide
La coupe de la Parité mi-masculine, mi-féminine le 10 mars
Participation à l'ouverture de l'espace Galbé

COMMISSION PATRIMOINE 19 Février 2024

Excusés : Gwénael POISSON – Fabienne LE RIDOU – Anne-Marie - Joël DENOVAULT – Patrick OGER – Jonathan BOURE

Présents : Rémy LEBLANC – Paulette GARNIER – Marie-Jo REAUTE – Guy REAUTE – Jacques MAIGNAN – Michel OUZOUNIAN – Xavier ROGUE – Manuela PIGNEAU – Janick LECHAT – Nathalie PINCON – Isabelle LEFEVRE – Anne-Marie MILLE - Maryvonne BEZIER – Robert CHERBONNEU – Gérard LE DAUPHIN – Gérard MORIN – Michel DELAURIERE – Isabelle OZILLE

Mot de bienvenue à Maryvonne BEZIER qui rejoint le Groupe. Présentation du Groupe.

1/ INTRODUCTION PAR Michel DELAURIERE

Rappel des actions déjà réalisées notamment les 6 plaques disposées sur certains bâtiments

Diffusion de photos de la journée Patrimoine (dimanche 17 septembre 2023)

2/ POINT SUR LES DEMARCHES ENGAGEES :

La volonté de Robert Cherbonneau de se mettre en retrait d'une intensité de ses actions (le groupe se reposait sur lui précédemment), nécessite de passer désormais à une action beaucoup plus collective. Ceci est me semble-t-il bien acté au sein du groupe.

Lieu :

L'idée d'un lieu pouvant nous permettre quelques regroupements pour travailler en petits groupes a reçu l'aval de G POISSON avec la mise à disposition de la petite salle de l'étage de la mairie, voire occuper si possible la salle du Conseil.

Cette nouvelle dynamique à insuffler, nécessite au-delà du lieu, un partage des informations et une évolution du travail non plus sous la forme papier mais numérique.

Stockage et base de données :

Pour ce faire, il convient de trouver un drive sécurisé qui nous permette de stocker des données, les classer et les partager : Ceci suppose un abonnement à une plateforme de stockage à minima 2 teras (un coût annuel estimé une centaine d'euros annuels) devis en cours. L'accès sera possible avec une connexion et un mot de passe.

Une première base de données sur l'historique des actions du groupe patrimoine et une photothèque sont en cours de structuration. Il faudra prévoir une structuration de la future base données à créer.

Une prise de contact est en cours pour voir comment mettre ce projet en place et évaluer le coût.

Vidéos :

Nous avançons sinon parallèlement vers l'idée de prolonger le livre réalisé sur la commune,

sous une forme plus actuelle, en l'occurrence réaliser des petits montages vidéos (formats courts : 3 minutes max) que nous pourrions mettre en ligne, diffuser sur le site de Bonchamp et réseaux sociaux, au fur et à mesure.

Après contact, comme évoqué ensemble, avec « l'atelier vidéo cinéma de Changé, ceux-ci sont prêts à nous épauler, nous former, nous accompagner dans cette aventure (adhésion : 35 euros). Cette idée est accessible sous réserve de se former.

Quelques personnes du groupe sont déjà partantes pour se former et participer à cette dynamique.

Cette démarche nécessite que nous soyons équipés d'un matériel de base correct pour que les prises de vues soient bonnes et exploitables au mieux ensuite.

Coût de l'investissement 1000 euros ou un peu plus (caméra vidéo photo- perche de son-pied). Cet investissement semblait possible si j'ai bien compris.

Appel à candidature pour des stagiaires

Comme évoqué ensemble, un appel à des étudiants est envisagée et un contact avec l'UCO Laval a été lancé.

Un appel a également été lancé en direction de l'UCO pour des étudiants en histoire et communication.

La possibilité d'accueil d'étudiants était actée entre nous également (stages qui ne nécessitent pas a priori de gratification obligatoire).

Infos de dernière minute : Deux étudiants ont répondu favorablement sur la section histoire de l'UCO. Rencontre Rémy LEBLANC avec Gérard LEDAUPHIN. Nos impressions sont bonnes. Ils viendraient du 11 au 22 Mars 2024

Objectif du stage : mettre en place la base de données partagée (amorcer en tout cas)

- Mettre en place un outil pour une saisie numérique des recensements communaux permettant futur un traitement et analyse des informations contenues dans ces recensements
- Lister les sites, documents, ressources pour que chaque membre du groupe soit informé de là où il peut trouver de l'information sur Bonchamp ou l'histoire ou géographie locale s'il souhaite s'y pencher..

Si ce stage validé : convention a régularisée avec la Mairie.

Les étudiants sont autonomes. Nous assurons en tant que groupe patrimoine le suivi du stage et l'accompagnement des stagiaires.

Présents sur les horaires d'ouverture de la mairie dans les locaux de l'étage supérieur. Ils amènent leur ordinateur et se déplacent si besoin avec leurs propres moyens.

Ce serait pour nous un sérieux coup de pouce, une belle opportunité.

Cela suppose par contre que nous ayons fait le choix de notre fournisseur stockage d'ici le 11 mars, A vérifier

Un autre stagiaire de communication est candidat pour la dynamique vidéo (licence 3^{ème})

année).

Le stage sans gratification obligatoire est d'un mois (avril prochain) .

L'idée est de réaliser un premier montage sur les limites de Bonchamp.

Nous allons commencer à créer une dynamique de réflexion autour de ce montage avec un petit groupe de travail.

Cela suppose par contre l'achat du matériel de base avant fin mars. En attente du retour du groupe de Changé, les données plus précises sur le type de matériel.

Actions à poursuivre :

Continuité des actions précédemment réalisées par le groupe patrimoine, notamment :

- L'évènementiel lors des journées du patrimoine tous les deux ans : Idée pour 2025 ce serait le cadre de Galbé qui serait utilisé.
- Les randonnées patrimoine de l'ALB en octobre : Idée actée d'un circuit en 2024 sur la thématique des arbres
- Les conférences : nous avons acté l'idée de faire une conférence tous les deux ans, l'année où il n'y a pas d'événement patrimoine. (donc une en 2024).

Une structuration par animation d'ateliers est en cours :

Depuis notre dernière réunion du 19, les choses s'accroissent ce qui est encourageant. Une première structuration du groupe s'amorce avec déjà un groupe partant pour les vidéos.

- Gérard LEDAUPHIN animera la dynamique conférences
- Manuela animera la dynamique journées du patrimoine
- Alain DENIEUL animera la dynamique Randonnées
- Rémy LEBLANC prendrait l'animation de la dynamique Vidéos

Abonnement revue SAHM

La Médiathèque n'a pas d'abonnement à cette revue.

Arlette PAPILLON, la responsable de la Médiathèque se renseigne si la bibliothèque de Laval est abonnée En Attente d'une réponse de leur part (ont-ils cette revue et peut-on l'emprunter ?), à suivre.

Et Ce n'est qu'un débutVoilà donc une belle avancée en peu de temps.

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 25/01,

ÉCONOMIE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LAVAL ECONOMIE

1 Avenant n°1 à la convention (2023-2026) entre Laval Agglomération et Laval Économie

FONCIER

2 vente d'un terrain à NIKIMMO (entreprise Riouglass) – ZA de L'Épronnière à Parné sur Roc,

3 vente d'un terrain à L.G.I. – ZI des Pavés à La Gravelle,

4 abrogation vente d'un terrain à Transport Express via M Kérisel – ZA de Beausoleil à Louverné,

5 vente (régularisation) à la SCI DBL (DELTA OUEST) – ZI des Grands Prés à Changé.

IMMOBILIER

6 vente d'un bien immobilier à la société Haption à Soulgé-sur-Ouette

Fonds Immobilier de Proximité,

7 MG Sport 4 (Orange bleue) - Laval

8 CMA Beauté 2 - Louverné

9 Maison Chartier – L'Huisserie

AUTRES

10 Synthèse des prêts d'honneur du mois de Décembre 2023

11 Accompagnement des actions de l'association Les Cigales –partenariat 2024

12 Accompagnement des missions DE COODEM – partenariat 2024

TOURISME

13 Révision du circuit de randonnée communautaire - approbation

14 Subvention à l'association Quatre Pa(s) en Mayenne à délibération BC

15 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Fédération Française de Randonnée 53

16 Avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuel entre Laval Agglomération et l'OT

17 Avenant n°7 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuel entre Laval Agglomération et l'OT

Enseignement supérieur

18 Soutien au Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers – édition 2023-2024

19 Soutien à l'association Laval Swim Run pour l'organisation du challenge étudiants 2024

Emploi

20 Convention de partenariat 2024 Mission Locale

21 Convention de partenariat 2024 École de la deuxième chance

22 Convention de partenariat 2024 Nos quartiers ont du talent

23 Fond de soutien aux entreprises d'insertion - fonctionnement 2024 :

Convention de partenariat 2024 ALTERNATRI 53

Convention de partenariat 2024 AAA Bois debout

Convention de partenariat Jardins du cœur

Convention de partenariat Mayon court

24 Fond de soutien aux entreprises d'insertion - équipement 2024

Convention de partenariat 2024 VALORISONS 53

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 18/01 et 14/03/2024, pas de compte-rendu

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séance du 10/01, 07/02 et 13/03/2024, pas de compte-rendu

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 19/03/2024,

Agriculture et alimentation

1 Camp d'automne Alterfixe

Organisation d'un weekend Alterfixe Mayennais à Laval : le projet est né de la mission confiée à la CIAP 53 pour étudier l'intérêt et la faisabilité de mettre en place un dispositif d'espaces-tests agricoles en Mayenne. L'objectif est de trouver et mettre en place des solutions innovantes et adaptées au territoire mayennais pour le maintien et la reprise des fermes.

Date prévue, les 27, 27 et 29 septembre sur le territoire de Laval Agglo.

Gestion des déchets

2 Fixation du montant de la redevance spéciale 2024

La redevance spéciale est appliquée aux administrations localisées sur le territoire de Laval Agglo et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public. La redevance spéciale peut également être appliquée à des entreprises qui ont des chantiers temporaires sur le territoire et demandent une collecte des déchets.

Le montant de la redevance, fixé annuellement, comprend une part affectée à la collecte et une part affectée au traitement des déchets. Le montant global proposé de la redevance spéciale pour 2024 est de 232,25 € TTC la tonne.

3 Facturation des professionnels en déchèteries

L'accueil des professionnels en déchèteries, depuis 2012, a eu ses tarifs révisés en 2015, puis alignés suite à la fusion avec le Pays de Loiron, en 2020 et révisé ensuite en 2022.

Les tarifs applicables aux professionnels pour 2024 sont : le m3 de tout venant à 27 €, de gravats à 21 €, de déchets verts à 16 €, de bois à 13 € et de déchets toxiques à 3 € le kg.

4 Validation des contrats de reprise des matériaux

Les précédents contrats sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023 et les nouveaux contrats pour la reprise prévoient une durée de 2024 à 2029. Les repreneurs désignés sont : ArcelorMittal pour l'acier, OI Manufacturing pour le verre, Revipac pour les briques alimentaires, Arteco pour les cartons et les plastiques et le CD 53 pour l'acier et l'aluminium issus des mâchefers. Les recettes estimées pour 2024 sont de 481 k€.

5 Convention de partenariat avec les bailleurs pour l'entretien des aires de compostages

La loi AGECE prévoit, qu'à compter du 01/01/2024, toutes les collectivités territoriales doivent proposer des solutions de tri des biodéchets des ménages. Laval Agglo propose des solutions de compostages à l'ensemble des habitants, dont des aires de compostage partagé pour les habitats collectifs, 168 aires à l'horizon 2026.

6 Appel à Projets aux associations pour les actions de prévention

Afin d'encourager et soutenir les initiatives locales en faveur de la prévention des déchets, Laval Agglo lance un Appel À Projets (AAP) relatif à la prévention des déchets. Cet AAP vise à sélectionner des projets permettant de réduire les déchets (SPGD) de Laval Agglo. Chaque projet subventionné fera l'objet d'une convention avec un maximum de 1 500 € par projet soutenu.

Gémapi / Eau

7 Convention cadre, entre Laval Agglo et l'Eaux et vilaine, concernant les compétences GeMA et associés 2024-2027

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les EPCI exercent à titre obligatoire la compétence GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La convention a, dans ce contexte, vocation à organiser l'exercice de la compétence Gema et des missions qui y sont associées par l'EPTB sur le territoire de la communauté d'Agglo sur le bassin versant de la Vilaine.

Biodiversité et Environnement

8 Schéma accueil Bois Huisserie :

Depuis 2021, le bois de l'Huisserie est classé Espace Naturel Sensible (ENS), cela implique une politique de respect et de préservation de la biodiversité mise en œuvre par la ville de Laval, Laval Agglo et le Conseil Départemental.

Afin de répondre aux autres enjeux du massif, Laval Agglo a lancé un schéma d'accueil en 2021 sous prestation ONF, les forêts publiques ayant vocation à être ouvertes aux usagers, dans un souci de garantir, une gestion durable des espaces, l'accessibilité au plus grand nombre, le respect de l'esprit des lieux, une sécurisation des espaces aménagés pour l'accueil et l'écoute des attentes des acteurs locaux.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 20/03/2024, **pas de compte-rendu**

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 24/01 et 12/03/2024, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 30/01 et 19/03/2024, **pas de compte-rendu**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 13/03/2024,

Ressources humaines

1- Mutualisation du droit syndical FO (avec Ville et CCAS) – suite changement de représentant.

Finances

2- Actualisation Reversement Foncier Bati : à l'issue de la précédente commission, le Copil en charge du PFF 2022 propose de nouvelles modalités plus favorables aux communes. Le reversement est limité à la croissance physique du parc des ZI concernées, les communes continuent ainsi de bénéficier à 100% de la revalorisation des valeurs locatives du foncier existant. Pour **Bonchamp**, le reversement sera de 3 647 € pour 2022 et 11 417 € pour 2023.

3- Garanties d'emprunts : Laval Agglomération se porte garants de différents emprunts nouveaux souscrits par : SPL LMA (op. ZAC FERRIE) / SEM LMA (op. PORT SALUT Entrammes) / SEM LMA (Porte Ouverte Laval) / PODELHIA (logt Les Vignes L'Huisserie).

Autres informations

- 4- Synthèse de la Loi de Finances 2024 : historique des modifications ayant impacté les Finances des Collectivités Locales.
- 5- Rappel demande Fonds de concours à formuler avant le 31/03 pour 2024.
- 6- Avenant au contrat DSP de la THD : demande de versement d'un acompte (800K€) au profit de Laval Agglo sur les réserves constituées par le délégataire. Convention tripartite à venir (Laval Agglo/Département/ Délégué LavalTHD).

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 22/02/2024,

Les sujets figurant à l'ordre du jour sont les suivants:

- Compte administratif 2023 des budgets eau et assainissement,

Eau potable : fonctionnement : dépenses 9 038 k€ (8 099 en 2022), recettes 12 159 k€ (11 268 en 2022),

Investissements : dépenses 13 850 k€, recettes 6 903 k€,

Assainissement : fonctionnement : dépenses 6 158 k€ (5 877 en 2022), recettes 8 555 k€ (8 072 en 2022),

Investissement : dépenses 2 584 k€, recettes 548 k€.

- Projets réalisés 2023 et ceux pour 2024,

Projets réalisés en 2023. Service production d'eau potable :

Réseaux usine-exhaure : entreprise Eurovia, montant des travaux : 1 127 923 €HT,

Réseaux usine-réservoirs Laval : entreprises Gpt Ouest TP/Bernasconi, montant des travaux : 6 257 473 €HT,

Réseaux usine-St Jean sur Mayenne : entreprises Gpt Ouest TP/Bernasconi, montant des travaux : 1 570 908 €HT,

Nouvelle usine : entreprises Gpt OTV/Eiffage/Spie/Feljas&Masson/Eurovia, montant des travaux : 27 851 000 €HT.

Projets pour 2024. Service production d'eau potable :

Travaux: Génie-civil de la nouvelle usine des eaux, fin des travaux de réseaux, réhabilitation dôme réservoir St-Berthevin, étanchéité réservoirs Haut Rocher, réhabilitation réservoir la Troussière.

Études : Énergie photovoltaïque en autoconsommation collective.

Projets pour 2024. Service exploitation des réseaux :

Investissements 2024 : renouvellement du camion benne, acquisition d'une mini pelle, renouvellement de deux fourgonnettes, renouvellement hydro cureur 19t et renouvellement de deux fourgons + étude télé-relève en cours.

Projets pour 2024. Service travaux, études et gestion patrimoniale :

Suite du schéma directeur AEP, lancement du schéma directeur d'assainissement ex Pays de Loiron (200 k€), lancement d'un marché investigations complémentaires (IC) pour localiser les réseaux, programme de renouvellement AEP pour 4,3 M€ (dont 324 k€ de réinscription) et programme de renouvellement assainissement pour 3,2 M€.

Enjeux pour les régies sur les prochaines années :

Faisabilité production photovoltaïque en autoconsommation collective,

Exercice des missions de gestion et de protection de la ressource en eau avec le JAVO,

Réflexion pour mener un travail type « terre de sources » élaboré par la collectivité Eau du Bassin Rennais,

Travailler sur la consommation d'eau potable (connaissance, économies d'eau),

2025-2026 : mise en fonctionnement de la future usine,

2025 : atteindre les objectifs fixés, par les élus, lors du transfert de compétence (indice de connaissance patrimoniale, taux de renouvellement des réseaux à 1%, indice linéaire de perte ambitieux, maîtriser les eaux claires parasites (<20%), maîtriser les impayés (<1,5%), triple certification (iso 9001, 45001 et 14001).

Mener à bien le projet de gestion administrative des usagers des 34 communes au 1^{er} janvier 2026.

- Adhésion France Eau Publique,

FEP regroupe des collectivités et des opérateurs français d'eau et d'assainissement (124 acteurs) autour d'un triple principe fondateur :

L'eau est un bien commun, l'accès à l'eau pour tous constitue un droit humain inaliénable et la nécessaire performance de sa gestion doit être mise au service exclusif de l'intérêt général.

- Adhésion projet DreauP – connaissance des usages,

Objectifs et contenu : actualiser les données de consommation d'eau par foyer et mettre à jour le référentiel de répartition des consommations par usage domestique, utiliser ce nouveau référentiel pour recalculer les formules de calcul de débit de pointe utilisées pour le dimensionnement des réseaux.

Les intérêts : participer à la gouvernance du projet, devenir acteur de la déclinaison locale, accéder aux résultats du projet de manière privilégiée, valoriser la participation à ce projet de recherche.

L'engagement : scientifiques et techniques, financiers (2 000 €/an pendant 3 ans) et engagement participatif.

- Rappel aux communes : vigilance concernant les périmètres de protection,

Laval Agglo est engagé dans la protection de la ressource en eau. Cette démarche passe par le respect des prescriptions de protection des captages. Pour faciliter l'application des prescriptions, il est préférable que les terrains appartiennent à une collectivité. Il est proposé un courrier aux communes concernées, pour rappeler les terrains concernés et les contraintes appliquées par secteur.

Délibérations à prendre lors de ce conseil d'exploitation des régies :

- Convention CEE entre les régies, GreenFlex et Feljas & Masson,

Dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable à Changé, il est prévu de créer des équipements qui permettront de réaliser des économies d'énergie et donc obtenir des certificats d'économie d'énergie

(CEE). Ces CEE seront perçus par l'installateur, Feljas & Masson (qui a mandaté GreenFlex pour effectuer le dossier de demande de CEE) et déduit du montant des travaux.

Les économies d'énergie prévues sur la durée de vie de l'installation sont estimées à 10 680 000 kWh et la contribution financière qui allégera le montant des travaux est estimée à 60 876 €.

- Adhésion France Eau Publique,

France Eau Publique, au sein de la FNCCR, regroupe les collectivités (124) ayant fait le choix d'une gestion publique pour les services eau et assainissement pour des échanges de bonnes pratiques, de mutualisation des moyens et de partage d'expériences. Le montant de l'adhésion annuelle est de 0,019 €/habitant, soit 2 242 €/an.

- Adhésion projet DreauP,

Une politique d'économies d'eau à domicile passe par une connaissance précise des usages de l'eau dans les logements. La répartition actuellement utilisée (40% sous la douche, 20% dans les toilettes, 12% pour le linge, etc...) remonte à 2007 est obsolète et ne tient pas compte de la diversité des foyers et des logements.

Le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) et l'INRAE lance un projet de recherche afin de connaître les usages de l'eau en mesurant les consommations chez 500 abonnés à l'échelle nationale sur un an, avant et après des actions d'économies d'eau. Le coût, pour Laval-Agglo est de 6 000 € sur 3 ans, soit 2 000 €/an jusqu'en 2026.

- Délégation de signature – Vincent Malval

Le seul agent du service des eaux ayant délégation de signature est le directeur Patrick Eisenbeis. En période de congés il est proposé que Vincent Malval, responsable étude et travaux, titulaire de la fonction publique obtienne la délégation de signature.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : compte-rendu des deux commissions. Contrôle en avril de la CAF sur l'ensemble de nos prestations pour l'année 2022.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : Sports : mise en service en mai des 2 terrains de basket 3x3, les 23 et 24 mars : tournoi jeunes badminton, dernière semaine olympique et paralympique du 2 au 5 avril, les 13 et 14 avril : U13 district foot et championnat GRS, journée olympique le 19 juin de 9H à 21H. Urbanisme : livraison maison de la petite enfance mi-juillet et des logements en septembre, résultat des candidats le 28 mars pour la consultation du quartier des fleurs, plantations en cours rue Charles de Gaulle, fleurissement rond-point rue des Sports en cours, chaussidou rue du Plessis Nonain va démarrer, le 28 mars restitution de l'audit énergétique école maternelle, lancement des 3 lots pour le cimetière, 19 arbres enlevés sur l'emprise foncière du désert pour la piste cyclable, retour programme lotissement « Plessis Sauvage » par Bâti Aménagement, réunion sur site avec l'architecte pour l'extension de la maison médicale.

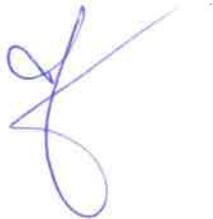
Commissions Culture-vie associative-communication : Culture : spectacle jeune public le 4 mars, festival du théâtre amateur de la Mayenne du 22 au 27 avril. Médiathèque : soirée jeux de société le 5 mars, exposition du 2 avril au 31 mai, lecture musicale avec le théâtre du Tiroir le 23 mars, Comité de jumelage : assemblée générale le 5 avril, accueil d'une délégation d'allemands du 9 au 12 mai. Compte-rendu de la réunion EVS du 13 février et du groupe patrimoine du 19 février. Nouvelle dénomination du groupe patrimoine : « l'atelier du patrimoine ». Prochaines réunions : Patrimoine le 22 mars pour la restitution du travail réalisé par les 2 stagiaires et le 4 juin, Communication le 25 mars : prochaine édition du Bonchamp infos.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : Prochaine commission Finances le 25 avril pour le compte administratif. 6403 habitants d'après l'insee au 01/01/2024. Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. 1^{ère} soirée citoyenne le 19 mars avec à 18H00 : information sur le compostage et distribution de composteurs et à 20H30 conférence de Denis Pépin. Prochaines réunions le 11 avril : journée citoyenne du mois d'octobre et le 14 mai : réunion publique sur la participation citoyenne avec les référents de quartiers, la police municipale, et la police nationale.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 16 Mai 2024 à 20H30.

La séance est levée à 23H00.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

